

Le scandaleux verdict de la cour d'appel de Versailles remet en cause 1905

Depuis plusieurs années des maires (de droite comme de gauche) accordent des baux emphytéotiques pour la construction d'édifices de culte. Une loi est venue préciser cette possibilité sans que les défenseurs de la Laïcité ne bronchent. Il en résulte qu'au bout de 99 ans (en général) l'entretien des édifices de culte est à la charge de la commune.

Mais de plus désormais des maires fixent des loyers symboliques (1 euro par an). (Montreuil, Besançon, ...), à des fins électoralistes, peut être?

Jusqu'ici tous les tribunaux administratifs saisis, (malheureusement souvent par le FN ou le MNR, au nom de l'islamophobie) et non par de simples citoyens au nom de la République laïque, ont condamné ces municipalités pour "subvention déguisée" (Montreuil, Marseille, Besançon, Belfort).

Aujourd'hui une cour d'appel bafoue la Loi de 1905 (1) ! Réagissons!

Sarkozy l'a dit "il n'est pas nécessaire de modifier la LOI" . Il suffit évidemment de la contourner.

Il reste vrai que financer l'entretien des édifices des catholiques apostoliques romains (construits avant 1905) et pas ceux des musulmans, des adventistes, des témoins de Jéhovah, des adorateurs de Bacchus, et du pape des escargots pose un problème.

Rappelons que en 1905 les bâtiments d'église devaient être remis à des associations culturelles à créer (d'où les inventaires), que les évêques de France en étaient d'accord et que seul un refus du pape a contraint la République à attribuer ces bâtiments aux mairies. Rendons "à Dieu" ce qui

appartient "à Dieu " e-t aux catholiques "leurs églises" avec les subventions pour monuments historiques quand cela se justifie. (il y a de nombreux monuments , châteaux, etc, qui appartiennent ainsi a des privés et sont subventionnés)

Ne laissons pas passer le jugement de la cour d'appel de Montreuil

(au fait qu'en pense le nouveau maire Dominique Voynet?)

Jacques Moutterlos

(1)

http://www.lemonde.fr/societe/article/2008/08/08/la-cour-administrative-d-appel-valide-le-projet-de-mosquee-a-montreuil_1081562_3224.html